

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu deux attestations de couleur verte.

L'une des attestations vous permet de vous rendre chez un médecin en Allemagne en cas de maladie grave ou de douleurs. Il vous est aussi possible de passer des examens de dépistage ou de vous faire vacciner.

Veillez prendre en considération les points importants suivants :

Vous recevrez cette attestation quatre fois par an.

Elle est à chaque fois valable pour trois mois : de janvier à mars, d'avril à juin, de juillet à septembre et d'octobre à décembre.

Si vous vous rendez à un cabinet médical, vous devez vous munir de cette attestation et la remettre au médecin. Si vous consultez un médecin généraliste ou un médecin de famille, vous êtes à l'avenir dans l'obligation de consulter ce médecin toujours en premier lieu afin qu'il vous établisse une recommandation pour pouvoir consulter un autre médecin, comme par exemple un médecin spécialiste (pendant la période de validité de votre attestation verte).

Veillez consulter un pédiatre avec vos enfants et remettre votre attestation verte. Si la consultation d'un autre spécialiste se révèle nécessaire, le pédiatre peut envoyer votre enfant à ce collègue. Jusqu'à l'âge de 18 ans, les jeunes peuvent être soignés par un pédiatre.

Lorsque vous allez directement consulter un spécialiste avec votre attestation verte (par exemple un dermatologue, un oto-rhino-laryngologiste ou un gynécologue), il est très important que ce spécialiste vous remette une autre attestation intitulée « Überweisung Allgemeinmedizin » (recommandation pour un généraliste) afin que vous puissiez vous adresser à un médecin généraliste si vous souffrez d'une maladie courante.

Si vous possédez des documents médicaux à Berlin, comme par exemple un carnet de vaccination, veuillez s.v.p. les présenter au médecin.

Au cas où vous devriez vous rendre aux urgences d'un hôpital, n'oubliez en aucun cas de vous munir de votre permis de séjour et de votre identification (ID). A l'hôpital, on fera une copie de votre attestation verte que nous n'oublierons pas de récupérer.

L'autre attestation verte, marquée de la lettre « Z », vous permet d'aller consulter un dentiste.

Veillez présenter cette lettre au médecin traitant.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations

Votre Service de la Santé publique de l'arrondissement de Steglitz-Zehlendorf